

La cabane du pêcheur

MARS 2006

Journal des habitants de la ZAC
des pêcheurs

HTTP://Ahzp.free.fr

Numéro 10



Association des Habitants de la ZAC des Pêcheurs



Cher lecteur,

Depuis quelques temps, les informations nous remontent des résidents sur l'aggravation des troubles à l'ordre public dans le quartier.

Il s'agit de différents phénomènes qui vont du vol avec effraction aux agressions sur la personne.

Il est difficile de dire si cette situation s'est dégradée ou s'il s'agit uniquement d'un sentiment collectif suite aux bouches à oreilles et à l'amplification des incidents.

Car les statistiques du commissariat de police de Chelles ne reflètent pas ce sentiment.

A cela, il nous semble que ces statistiques ne reflètent pas la réalité des problèmes que peuvent éprouver les habitants du quartier. Les émeutes de la fin 2005, avec leur cortège de voiture flambée se sont invitées dans la ZAC et à ses abords. Les soubresauts seraient encore présents et détérioraient notre quartier tranquille.

Le constat que l'on peut faire est qu'il a eu une réduction des patrouilles de police Nationale dans la ZAC, la suppression de la brigade VTT, autant d'actions de dissuasion de la police qui s'effacent au cours de décisions de cabinet. Néanmoins depuis quelques temps suite aux demandes des habitants et de l'association cette situation s'inverse.

Pour réagir, il convient de s'exprimer au travers des moyens mis à la disposition des citoyens. Le premier est de déclarer toute agression, vol, tentative de vol même si elle n'est pas prise en charge par l'assurance à la police Nationale.

Vous pouvez dans un premier temps avvertir la police Municipale, mais sachez que la Loi ne prend en compte dans ce domaine que les registres de la police Nationale.

Nous vous proposons que l'association écrive au Préfet pour exposer ces problèmes, pour cela nous vous demandons de nous faire parvenir les incidents où vous avez été victime sur une période de 3 mois pour étayer ce courrier.

Entretien de la ZAC

Devant les remarques de certains adhérents concernant l'entretien du parc, la dégradation de la voirie dans la ZAC et les difficultés de circulation dans le secteur de la place de l'Europe, nous avons constitué un dossier illustré de photos pour recenser les différents problèmes.

Trois parties constituent ce dossier :

1) Le parc :

a) aménagement : nous demandons l'entretien et la pose de poubelles supplémentaires ainsi que de bancs dans certaines allées,

b) accès : nous avons constaté que certains accès n'étaient pas pourvus de chicane pour empêcher le passage des mobylettes, nous demandons donc l'installation de nouvelles chicanes et la réparation des autres.

c) signalisation : nous souhaitons que des panneaux aux pictogrammes clairs signalent les droits et les obligations de chacun à l'intérieur du parc et que le règlement soit affiché aux entrées principales.

(suite page 2)

Que se passe-t-il à l'emplacement des anciens entrepôts MAUNOURY ?

C'est la question que nous nous sommes posée. Pourquoi ?

Depuis fin 2005, chacune et chacun a pu remarquer des travaux importants sur le site des anciens entrepôts Maunoury à l'angle du Chemin du Corps de Garde et de la Ruelle aux Loups.

Certains d'entre vous et les membres de l'association ont été interpellés par les nuisances occasionnées et le manque d'informations. Chacun pouvait constater qu'aucun affichage n'était visible contrairement aux obligations légales. Pas de publicité ni d'affichage du permis de démolir sur le Chemin du Corps de Garde

Votre association s'en est émue. Depuis le début des travaux en septembre 2005, nous pensions à tort qu'il s'agissait de la démolition d'une partie du bâtiment pour permettre le passage de la future liaison Sud de Chelles. Il n'en était rien puisque la démolition se poursuivait à un rythme accéléré sans mesures particulièrement visibles liées au "désamiantage" comme ce fût le cas pour la démolition du gymnase.

Cet ensemble de non-respect des règles de publicité et de sécurité sanitaire nous laisse supposer que l'ancien bâtiment contenait de l'amiante et que la démolition se faisait sans les précautions d'usage.

Ces constatations faites, nous sommes intervenus auprès de la Mairie et verbalement auprès des Adjointes, des services de L'Équipement, du service de la main d'œuvre et de l'emploi, de la DRIRE. Personne n'était en capacité de répondre à un dossier public ! Nous avons l'impression qu'il s'agissait d'un «secret». En réponse à nos interventions, la Mairie nous confirmait la présence d'une couverture aimantée. Elle nous indiquait qu'un permis de démolir avait été demandé et affiché sans que personne du quartier n'ait pu le constater.

(suite page 2)

Conseil participatif de la communauté de commune :

La communauté de commune s'est dotée d'un conseil participatif. Instrument original dont un membre de l'association en est le vice président. Ce conseil démarre et les premières réunions ont permis aux délégués de prendre en charge les dossiers dans les domaines de l'environnement, de l'économie, du budget, et des transports.

Il s'agit du relais entre les citoyens et les élus alors, n'hésitez pas à consulter le site Internet qui vient de s'ouvrir pour prendre la parole.

Notre représentant est à l'écoute pour faire remonter les informations, propositions, de la compétence de la communauté de communes.

Site Internet : www.marne-chanteraine.info

Que se passe-t-il à l'emplacement des anciens entrepôts

MAUNOURY. (suite)

Nous y apprenions aussi que le terrain dégagé faisait l'objet d'un permis de construire, tout le dossier étant consultable auprès des services techniques. Après consultation du dossier, administrativement, les choses paraissent claires : le permis de démolir existe ainsi que le permis de construire. Nous avons alerté Le Parisien le 13 décembre 2006 et dans le même temps nous avons donc demandé par écrit au **Préfet de vérifier la légalité des permis délivrés à cette occasion.**

Le désamiantage est terminé pour autant nous n'avons pas constaté que ces travaux ont été réalisés dans les règles de sécurité actuelles.

Un permis de construire est maintenant affiché. Il s'agit de l'implantation d'une surface de vente de matériaux, bricolage susceptible d'employer une douzaine de personnes. Il s'agit donc d'une opération positive en terme d'emploi :

Pourquoi alors tant de mystère sur une telle opération ?

Certes, l'opération en elle-même ne posait aucun problème s'il ne s'agissait pas d'un ancien bâtiment aimanté et d'une construction en zone inondable. A cet égard, il est surprenant de constater que les règles s'assouplissent lorsqu'il s'agit de bâtiments industriels et commerciaux et de bâtiments publics alors que les risques sont identiques. Chacun pourra apprécier. Les pouvoirs publics font mine d'être surpris lorsque les catastrophes arrivent.

Nous resterons vigilants :

- nous attendons la réponse du Préfet
- nous veillerons à ce que la hauteur sur laquelle s'effectue la construction soit respectée
- nous exigerons que la loi sur l'eau soit respectée. S'agissant d'une nouvelle construction, les compensations pour absorber les eaux pluviales par un bassin de rétention doivent être respectées. En cas d'inondation sur la route qui longe, tout le monde sait que la ZAC des Pêcheurs est au premier rang.
- Nous n'admettons pas que le tracé prévu dans le projet de liaison Sud de Chelles soit modifié puisque nous croyons savoir que MOTUL envisage un agrandissement plus proche de la future route. Il s'agit ici d'un mauvais exemple de concertation préalable.

Souhaitons que cette concertation existe pour les jardins communaux à l'état d'avant projet, qu'elle se poursuivra comme elle a commencé pour le terrain libéré par le gymnase. Il serait souhaitable pour ce dossier, qu'une maquette nous soit présentée avant la vente du terrain de 3000 m² au prix de 650000 euros envisagé.

Assainissement.

A la fin de l'année 2005, les habitants de la ZAC ont observé que l'entreprise chargée de nettoyer les bouches d'évacuation des eaux de pluie effectuait ce travail avec une très grande rapidité faisant douter de son efficacité. Nombre d'entre vous s'en est ému auprès de notre association et nous ont aidé dans notre démarche. C'est ainsi que nous avons pu adresser un courrier motivé au syndicat intercommunal d'assainissement en y exposant notamment la légèreté de l'exécution des travaux d'entretien du réseau. Il faut reconnaître que ce domaine constitue un point très important pour la ZAC dans la mesure où l'obstruction des bouches et canalisation peut provoquer des inondations en cas de fortes pluies : il est donc essentiel de bien entretenir notre réseau.

Nous avons obtenu une réunion sur place le 3 janvier dernier avec Monsieur ADROIT, Directeur du Syndicat intercommunal. Cette réunion en présence de Monsieur LEMOINE, habitant de la ZAC s'est déroulée d'une manière pragmatique et constructive.

Un certain nombre d'engagements ont été pris :

- Une enquête est effectuée auprès de la société prestataire afin de s'assurer qu'elle ne s'affranchira pas de certaines obligations liées au cahier des charges afin, éventuellement, de les pénaliser.
- Un suivi « pointilleux » des prestations fournies par cette entreprise sera effectué lors des prochaines opérations.

Entretien de la ZAC

2) La voirie :

a) routes : de nombreuses fissures sur les voies goudronnées nous inquiètent et créent des déformations. Certains endroits de la chaussée en béton de la rue des violettes se détériorent ainsi que les jointements du caniveau central et des briques séparant les dalles de béton.

b) trottoirs : beaucoup de bordures sont cassées, enfoncées dans le sol, décollées du trottoir, voir complètement disparues. Ces détériorations créent des accumulations de résidus et forment des retenues d'eau. Un raccord de goudron n'est pas effectué après des travaux.

c) végétation : nous constatons un entretien irrégulier de la végétation publique. Des passages sont difficiles à certains endroits sur les trottoirs, des protections d'arbres cassées.

3) Secteur Europe :

a) sortie parking derrière la boulangerie : si celui-ci est privé, pourquoi sa sortie n'est pas matérialisée par un stop ?

b) stop bleuets /coquelicots : il serait souhaitable de diminuer la largeur de la chaussée au niveau du stop, pour déplacer la circulation des voitures vers le milieu de la chaussée. Deux raisons pour justifier cette demande :

La première: éviter aux voitures qui entrent dans la rue des bleuets de rouler à vive allure sur la voie de gauche.

La deuxième: permettre aux voitures sortant de la rue des bleuets de pouvoir aborder la courbe de la route devant la boulangerie correctement sur la voie de droite à une allure réglementaire. Les conducteurs manquent de visibilité à cause des garages et sont surpris par les voitures qui viennent en sens inverse.

c) signalisation voirie. Nous demandons que soit matérialisée la séparation des deux voies situées devant la boulangerie.

Nous avons transmis ce dossier à la mairie avec une demande de rendez-vous pour constater nos remarques sur le terrain.

Le mardi 14 février 2006 Monsieur **Zoughebi**, élu responsable de la voirie, est venu pour constater nos remarques. Après des échanges constructifs entre les responsables de l'association et l'élu, nous espérons que la réponse de la mairie ne sera pas trop longue et que son intervention permettra à notre quartier de retrouver un aspect accueillant.

- Compte tenu de l'historique, la vérification du conduit d'évacuation des eaux de pluie de la rue des Genêts sera effectuée.

- Une vérification des prestations sera effectuée au hasard sur certains points.

Nous avons aussi évoqué la présence des ragondins dans la zone de rétention des eaux en demandant de les faire partir de cet endroit en raison du risque de détérioration des remblais du canal. Sur ce sujet, Monsieur ADROIT envisage une solution qu'il n'a pas encore formalisé.

La réunion a aussi porté sur le nettoyage du rû de Chantereine dans la traversée du triage et le long du chemin du Corps de Garde. Le Directeur du syndicat est conscient de ce problème, notamment, du risque d'inondation que cela peut provoquer. Il intervient régulièrement auprès des organismes responsables. Un rappel sur le fonctionnement des pompes a été fait afin d'éviter la mésaventure de l'été 2001 ayant provoqué l'inondation jusque dans le lotissement.

N'hésitez pas à nous signaler tout ce qui vous semble anormal en ce domaine : c'est ce que nous a dit Monsieur ADROIT. Donc il faut être vigilant et nous faire part de vos remarques. Nous ferons remonter l'information afin d'obtenir des résultats pour l'amélioration du service rendu.